

SECTION 1 - Identification

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : SOLUTION DE PEROXYDE D'HYDROGÈNE, 6%

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisations recommandées et restrictions : Agent désinfectant et nettoyant pour les plaies

1.3. Fournisseur

RW Consumer Products Ltd
200, boul. Omand's Creek
R2R 1V7 Winnipeg (Manitoba) Canada
T (204) 786-6873

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC (613) 996-6666 (Transport seulement)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (SHG-CA)

Irrit. oculaire. 2A H319

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage SHG-CA

Pictogrammes de danger (SHG-CA) :



SHG07

Mention d'avertissement (SHG-CA) :

Attention

Mentions de danger (SHG-CA) :

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (SHG-CA) :

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SHG-CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3 - Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Peroxyde d'hydrogène	(Numéro CAS) 7722-84-1	6,00

SECTION 4 - Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas d'irritation cutanée: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

SOLUTION DE PEROXYDE D'HYDROGÈNE, 6 %

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autre avis médical ou traitement	: Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
----------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SECTION 5 - Mesures de lutte contre les incendies

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau.
--------------------------------	--------

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Moyens d'extinction inappropriés	: Aucun connu.
----------------------------------	----------------

5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Danger d'incendie	: Les produits de combustion peuvent inclure, entre autres : oxydes de carbone, oxygène.
-------------------	------------------------------------------------------------------------------------------

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Protection en cas d'incendie	: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare-feu complet incluant un appareil de protection respiratoire autonome (APRA).
------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SECTION 6 - Consignes à suivre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Consignes générales	: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.
---------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour le confinement	: Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable, de la vermiculite ou une matière convenable), puis placer ensuite dans un contenant adapté. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Méthodes de nettoyage	: Balayer ou récupérer le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : « Contrôle de l'exposition et protection individuelle »

SECTION 7 - Manipulation et remisage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire	: Éviter tout contact avec les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les contenants avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Mesures d'hygiène	: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.

7.2. Consignes de remisage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Consignes de remisage	: Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé et étanche. Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé. Protéger de la lumière. Protéger du gel. Protéger les contenants de tout dommage physique.
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SECTION 8 - Contrôles de l'exposition et protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)

USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACGIH MPT (ppm)	1 ppm
ACGIH catégorie chimique	Agent cancérigène confirmé chez les animaux et pertinence inconnue pour les humains.

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
---------------------------------	------------------------------------------------------

SOLUTION DE PEROXYDE D'HYDROGÈNE, 6 %

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Protection des mains:

Porter des gants appropriés

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Limpide
Couleur	: Incolore
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: < 5
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: -32 °C / -5.8 °F
Point d'ébullition	: 107,8 °C / 226 °F
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Pression de vapeur	: 23 mm Hg @ 30 °C / 86 °F (0.66 kp)
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 1,2
Densité relative	: 1,02 @ 20 °C / 68 °F
Solubilité	: Eau : miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 - Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Chaleur. Matières incompatibles. Lumière.
Matières incompatibles	: Agents réducteurs. Matières organiques. Alcalis. Rouille. Métaux.
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxygène.

SOLUTION DE PEROXYDE D'HYDROGÈNE, 6 %

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 11 - Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classée.
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classée.
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classée.

Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)	
DL50 administration orale chez le rat	1518 mg/kg
DL 50 administration cutanée chez le rat	4 060 mg/kg
Estimation de toxicité aiguë CA (gaz)	4 500 ppmV/4h
Estimation de toxicité aiguë CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
Estimation de toxicité aiguë CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classée.
pH : < 5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
pH : < 5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classée.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classée.
Cancérogénicité : Non classée.
Toxicité pour la reproduction : Non classée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classée.
Danger par aspiration : Non classé.

Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/lésions après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12 - Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - généralités : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)	
CL50 poisson 1	16,4 mg/l (temps d'exposition : 96 h – Espèce : vairon à grosse tête)
CL50 poisson 2	18 - 56 mg/l (temps d'exposition : 96 h – Espèce : crapet arlequin [en place])
CE50 Daphnie 1	18 - 32 mg/l (temps d'exposition : 48 h – Espèce : Daphnia magna [en place])

12.2. Persistance et dégradabilité

SOLUTION DE PEROXYDE D'HYDROGÈNE, 6 %	
Persistance et dégradabilité	Non établies.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SOLUTION DE PEROXYDE D'HYDROGÈNE, 6 %	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)	
FCB chez les poissons 1	(aucune bioaccumulation)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

SOLUTION DE PEROXYDE D'HYDROGÈNE, 6 %

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 13 - Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 - Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conforme aux exigences de TMD

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non réglementé pour le transport

14.2. Informations relatives au transport/MDT (Ministère des Transports des États-Unis)

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.3. Transport aérien et maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 15 - Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementation nationale

Tous les composants de ce produit figurent dans les inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementation internationale

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16 - Autres informations

Date de publication : 20/01/2017

Date de révision : 30/09/2020

Indications de changement :

Mise à jour de la FDS.

Autres informations : Aucune.

Préparée par : Nexreg Compliance Inc.

www.Nexreg.com



SDS Canada (SHG)_NEXREG_NEW

Avertissement. Nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document concernent la substance livrée. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si celle-ci est combinée avec une autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.